

01 décembre 1961.

2.222/Pens.

Copie pour information à Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à KIGALI.-

Requête ex-s/chef
Ruhorahoza

Transmis pour compétence à Monsieur le Résident du
Rwanda, la requête de Monsieur Ruhorahoza. Je ne dispose pas
du fonds d'assistance aux anciennes autorités coutumières.

Kigali, le 01 décembre 1961.
Le Ministre,
L.MPAKANIYE,